

Règlement intérieur du club

Réservé à l'administration Date dossier :

RE-INSCRIPTION INSCRIPTION

Photo

1. Les parents sont priés de ne pas rester dans la salle lors des séances d'entraînements, Les enfants sont sous la responsabilité de leur entraîneur à partir du moment où ils accèdent au Do Jang (salle d'entraînement). A la fin des cours, dès la sortie du Do Jang les enfants sont sous l'unique responsabilité des parents (vestiaire, couloir, parking... La responsabilité du club ne saura être invoquée en cas de non- respect de cette consigne. En cas d'absence de l'entraîneur, les parents devront s'assurer de sa venue avant de laisser leurs enfants. Les enfants ne peuvent rester pour assister au cours suivant, sauf accord express de l'entraîneur, et à titre exceptionnel.
2. Les élèves, parents et accompagnateurs qui ne respectent pas le règlement intérieur et/ ou font preuve d'une attitude irrespectueuse, non sportive ou incompatible avec les valeurs du club seront exclus sans avertissement. Les parents ne peuvent intervenir lors d'un cours sous risque d'exclusion de l'élève.
3. La tenue « dobok » (JK) du club est obligatoire pour tous les adhérents. Les élèves ne portant pas la tenue demandée aux entraînements et compétitions risquent l'exclusion.
4. Les adhérents doivent être disciplinés, respecter le professeur, les autres élèves, et veiller à ne pas dégrader le matériel de taekwondo. Les parents seront seuls responsables de la dégradation causée par leurs enfants et devront rembourser le club.
5. Le club n'est en aucun cas responsable de pertes ou de vols des effets personnels lors des entraînements et des compétitions.
6. Les enfants mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents lors des compétitions ou interclubs, en cas d'accident le club décline toutes responsabilités.
7. Le dossier d'inscription doit être complet, signé avec la mention « lu et approuvé » (obligatoire) et rendu lors de l'inscription, il sera refusé si celui-ci est incomplet. (Fiche d'inscription, assurance, certificat médical, photos et cotisation annuelle).
8. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne sera fait, que ce soit une démission, une blessure, une exclusion ou une fermeture du club liée à un arrêté municipal, préfectoral ou ministériel.
9. Il est impératif de signaler tout changement d'adresse et numéro de téléphone.
10. L'adhérent autorise le club à utiliser son image sur tous les supports de communication du club (images, vidéos, etc...)
11. Chaque adhérent représente le club et a donc la responsabilité d'en véhiculer une bonne image par un comportement exemplaire intègre, et respectueux tant dans le Do Jang qu'à l'extérieur. Tout comportement irresponsable, irrespectueux, incorrect ou violent engagera une exclusion du club immédiate. Les parents s'engagent à faire respecter cette obligation à leur enfant et à avoir eux-mêmes un comportement respectueux envers l'équipe encadrante du club et les tiers, notamment adversaires, et arbitres, et ceux en toutes circonstances.
12. Un élève convié à participer à une compétition sera averti à l'avance et ce dernier s'engage à venir régulièrement aux préparations. Si l'élève manque plus de trois cours de préparation sans justificatif ce dernier ne participera pas à la compétition et tous les frais engagés ne seront pas remboursés.
13. Le club n'a aucune obligation de participation aux compétitions, de plus il est la seule habilité à sélectionner celles-ci. Seul le professeur peut juger de l'aptitude d'un élève à participer aux entraînements, aux compétitions et aux démonstrations. Seul le club est autorisé à inscrire les combattants au nom de celui-ci.

Je soussigné Mr/ Mme.....déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement intérieur,

le :.....

Mettre la mention : « lu et approuvé » + signature

Signature

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

AGE :ans SEXE : M F

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL /...../...../...../..... PORTABLE : /...../...../...../.....

MAIL (EN MAJUSCULE) :

Comment avez-vous connu le club ?

SITE WEB FACEBOOK AMI/ FAMILLE

Loisirs ou compétition

RESPONSABLE DE L'ELEVE (pour les mineurs) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné.....responsable de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du cours à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires pour l'état de l'enfant. Je m'engage à faire remplir le certificat médical ci-joint, précisant que mon enfant est apte à suivre les cours de Taekwondo.

Signature

Règlement concernant la licence fédérale

La cotisation comprend uniquement la prestation d'entraînement (hors vacances scolaires). ATTENTION assurance responsabilité civile OBLIGATOIRE à joindre lors de l'inscription.

La licence auprès de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est obligatoire pour la pratique du Taekwondo et la prise en compte des résultats des passages de grades ou inscriptions aux diverses compétitions ou événements sportifs organisés.

Coût de la licence : 35 euros.

Extrait du règlement de la Fédération Française de Taekwondo :

Licence : Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement Int. de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à ces activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.

Certificat médical : En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit au club un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées. Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

SOUHAITEZ-VOUS SOUSCRIRE A LA LICENCE FERERALE ?

OUI

NON, (remplir le refus de licence ci-dessous)

Je soussigné, père, mère, responsable

légal de l'enfant, né le

..... atteste avoir été informé(e) que la licence de la Fédération Française

de Taekwondo représente une assurance en cas d'accident ou de blessure lors de la pratique du Taekwondo et permettant de participer aux compétitions et refuse de souscrire à la licence proposée par mon club. Je m'engage à fournir une attestation d'assurance personnelle prenant en charge les accidents et blessures qui pourraient survenir lors d'une activité extra-scolaire en club et compétition ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Je reconnais avoir signé le règlement intérieur du club et pris connaissance du fait que le club se décharge de toutes responsabilités en cas de blessures ou accident lors d'une activité encadrée par l'association en club ou lors de compétitions et ne prendra aucun frais médical en charge.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE SORTIE

Seulement pour les mineurs des groupes adolescents. Aucune sortie seul n'est autorisée pour les adhérents des groupes enfants.

Je soussigné, agissant en tant que père, mère, responsable légal* de l'enfant

....., né(e) le

....., à, autorise ce(tte) dernier(e) à quitter le gymnase

seul(e) à la fin de l'entraînement.

**rayer la mention inutile*

Signature

Fait à, le

Un bracelet en silicone de couleur vous sera remis dès réception de cette autorisation.

La couleur change chaque année. Toute tentative d'utilisation du bracelet de l'année précédente sera sanctionnée.

Il devra être porté par votre enfant en permanence et présenté aux entraîneurs afin de pouvoir quitter la salle.

En cas d'oubli du bracelet, l'adolescent ne pourra quitter la salle.

En cas de perte, un nouveau bracelet vous sera attribué et facturé 2 euros.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

PROBLEMES MEDICAUX NON OUI **LESQUELS :**

TRAITEMENT MEDICAMENTEUX ?

ALLERGIE ? NON OUI **LESQUELLES ?**

SI OUI, NOM DU TRAITEMENT :

SI OUI, MERCI DE DECRIRE LE PROCESSUS D'ADMINISTRATION EN CAS D'URGENCE (DOSE, VOIE D'ADMINISTRATION ETC.)

.....

EN CAS D'URGENCE MEDICALE, QUI DOIT-ON CONTACTER EN PLUS DES SECOURS ?

..... **LIEN :**